

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° II-CL205

présenté par
M. Molac et Mme Froger

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Pouvoirs publics »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.